Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260416-DEL_2026_19-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 17

PRESENTS : Daniel Houitte, Gilles Lesage, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, Anne-Laure Bonnin, Maryse Brehault, François Simon, Eugénie Cardinal.

Absents excusés :
Edith Garnier donne pouvoir à Daniel Houitte
Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 20 h 00.

N°19 – FINANCES - INDEMNITES DU MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES - APPROBATION

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
17	2	2		10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20/03/2026,

Vu les arrêtés du maire portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers délégués,

Considérant que la commune compte 2 396 habitants, et qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction des élus dans la limite des taux maxima prévus par la loi,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir :

- **FIXE** à compter 20/03/2026 (*date d'installation du conseil municipal)* l'indemnité du Maire **: 43 %** (en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique) ;

- **FIXE** à compter du 31 mars 2026, les indemnités de fonction comme suit (en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique) :

-
  - **Adjoints au Maire :**
    - 1er adjoint : **17 %**
    - 2ème adjoint : **25.33** %
    - 3ème adjoint :**17** %

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260416-DEL_2026_19-DE

- 4ème adjoint :**17** %
- 5ème adjoint :**17** %

- **Conseillers délégués :**
  - Conseiller délégué n°1 : **6** %
  - Conseiller délégué n°2 : **6** %

- **DIT** que le montant total des indemnités allouées respecte l'enveloppe maximale autorisée par les textes en vigueur.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

MAIRIE DE VIGNOC (Ille-et-Vilaine)